SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3290300: organisations socio-culturelles federales et bicommunautaires

En vigueur au 01/03/2012 (Dernière actualisation de la page 01/03/2012)

1. SALAIRE MINIMUM: DONNEES SECTORIELLES

Salaire minimum garanti	
Salaire mensuel	1563.8
Salaire horaire	9.5